

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE  
DU MARDI 5 MARS 2024**

**Date de la convocation : 27/02/2024 - Date d'affichage : 12/03/2024**

**N° 2024-03**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 5 mars, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., VILLIÈRE N.

Etaient absents : BRUNET G., CAUDRELIER CRESTEY L., LEBREDONCHEL H., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J., WINTZ M.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LECHAT

Rappel de l'ordre du jour :

\* Délibérations :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil
- Santé communale, proposition d'AXA
- Fonds verts 2024, actualisation des devis
- Création/suppression de poste agent technique
- Subventions aux associations
- Temps scolaire
- PBI : Prise de compétence piscine
- Budget 2024 : paiement anticipé en investissement
- Bien sans maître 20B rue Basse, début de procédure

\* Informations et questions diverses

Bilan des commissions

PBI : proposition CLECT

Réunion de budget le 26 mars

**Délibération 2024-03-01 : Approbation du procès-verbal du 6 février 2024**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal fait apparaître des observations : aucune remarque n'est présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal du 6 février 2024.

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

**Délibération 2024-03-02 : Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération concernant la prise d'acte de la diffusion du rapport d'orientation budgétaire de PBI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'ajout à l'ordre du jour la prise d'acte de la diffusion du rapport d'orientation budgétaire de PBI.

### **Délibération 2024-03-03 : Fonds vert 2024, actualisation des devis pour l'école**

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, déposé en 2023 pour le financement de l'amélioration énergétique de l'école, n'a pas fait l'objet d'une décision. Il nous est demandé pour cette année de redéposer un nouveau dossier au titre du fond vert. Les devis ont été actualisés mais le budget reste dans l'enveloppe arrêtée dans la délibération du 14 mars 2023.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Isolation thermique de l'école - financement</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>
<b>Subventions Etat ( DETR, DSIL et Fond-vert)</b>	<b>80%</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20%</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Total</b>		<b>250 000 € HT</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver ce plan de financement
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention de 200 000 € dans le cadre du Fond vert ou sur les fonds DETR / DSIL
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Délibération 2024-03-04 : Création de poste agent technique**

En perspective du départ en retraite de notre agent technique Jean-Paul ROUSSEL, une publication de vacance de poste a été publiée. Huit candidatures ont été reçues.

Le poste occupé par l'agent actuellement en place est de niveau Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe tandis que l'embauche se fera sur un poste d'Adjoint technique. Il convient donc de prévoir la création d'un nouveau poste. La suppression du poste se fera lors du prochain conseil après avis du CST.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un poste d'Adjoint technique,
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

### **Délibération 2024-03-05 : Temps scolaire**

La dérogation permettant le déroulement du temps scolaire sur 4 jours vient à expiration. Son renouvellement est nécessaire et le Conseil d'école a exprimé son souhait de poursuivre le même rythme. Le Conseil municipal doit lui aussi donner son avis sur cette organisation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- le maintien de la semaine de 4 jours conformément à la demande formulée par le Conseil d'école.

**Délibération 2024-03-06 : Subventions aux associations pour l'année 2024**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention présentées par les différentes associations.

<b>Imputation</b>	<b>Organisme / Tiers</b>	<b>Versé 2023</b>	<b>Proposition 2024</b>	<b>Retenu</b>
		<b>En €</b>	<b>En €</b>	
6574	ADMR	412.00	290.00	290.00 €
6574	Association familiale	290.00	290.00	290.00 €
6574	Cinéma Paradiso	100.00	100.00	100.00 €
6574	Club des aînés	290.00	290.00	290.00 €
6574	Délégation Croix rouge Aunay	290.00	290.00	290.00 €
6574	Comité des fêtes, Les Zoufs	0	290.00	290.00 €
6574	La Quadrille	290.00	290.00	290.00 €
6574	Les Amis de Dialan	290.00	290.00	290.00 €
6574	Les Ursins du Mesnil	290.00	290.00	290.00 €
6574	LVPB	290.00	290.00	290.00 €
6574	PATACHAT 26 félins errants stérilisés en 2023	600.00	1 200.00	1 200.00 €
6574	SPA de Basse-Normandie	100.00	100.00	100.00 €
	AFSEP	0		
	APAEI du Bocage Virois	0		
	Ecole Saint Joseph Vire	0		
	Les restos du cœur	0		
	Lutte contre le cancer	0		
	Secours catholique Villers	0		
	AFP France Handicap Calvados	0		
	Pompiers humanitaires GSCF			
	Pompiers Missions Humanitaires			
6574	<b>TOTAL DU COMPTE</b>	<b>4232.00 €</b>	<b>4 010.00 €</b>	<b>4 010.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les subventions mentionnées en colonne de droite pour un montant total de 4 010 €.

## Délibération 2024-03-07 : PBI : Prise de compétence piscine

La Communauté de commune a délibéré pour prendre la compétence de gestion de la piscine de Villers Bocage. Chaque commune de PBI doit s'exprimer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver la modification statutaire de Pré-Bocage Intercom pour la prise compétence de la gestion de la piscine de Villers Bocage.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

## Délibération 2024-03-08 : Bien sans maître 20B rue Basse, début de procédure

Monsieur le maire présente la procédure de reprise des biens sans maître, la décision finale sera effective à partir de la fin des différentes consultations, le conseil devra alors délibérer.

A ce jour Monsieur le Maire demande au conseil son accord de principe pour commencer la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le commencement de la procédure de bien sans maître pour le 20B rue Basse.

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

## Délibération 2024-03-09 : DOB/ROB de Pré-Bocage Intercom

Pré-Bocage Intercom a transmis son Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 qui vous a été diffusé aux élus. Il appartient aux conseils municipaux de prendre acte de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'orientation budgétaires de Pré-Bocage Intercom.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation budgétaire 2024 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 13 février 2024 ;
- DE NOTIFIER à Pré-Bocage Intercom la délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation budgétaire 2024 de Pré-Bocage Intercom transmis et voté au conseil communautaire du 13 février 2024 ;
- DE NOTIFIER à Pré-Bocage Intercom la délibération.

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

## Informations et Questions diverses

### • Bilan des commissions

#### *Commission bâtiment*

Les travaux pour la salle des associations ont débuté avec l'intervention de l'entreprise SL Menuiserie.  
Logement de la gare : Les travaux sont en voie de finition.

#### *Commission Routes*

Une mini-pelle a été louée pour réaliser des fossés et des busages qui ne fonctionnaient plus.  
Le trottoir de l'épicerie de Jurques a été refait en béton désactivé.

#### *Commission cadre de vie*

Bulletin 2024 en voie de finalisation

Les prestataires pour la refonte du site internet sont en cours de consultation.

### *Commission école*

Le conseil d'école a eu lieu.

L'abri pour les vélos de la maternelle est en cours de montage.

- **PBI : proposition CLECT**

Les montants de charges transférés seront arrêtés prochainement par la communauté de communes. Les premiers chiffres annoncés s'orientent vers le même montant que 2023.

- **Projets énergie renouvelable**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et préalablement au dépôt de son dossier complet, le promoteur du parc éolien de Le-Mesnil-Auzouf a transmis le résumé non technique de son étude d'impact. Nous avons à délibérer pour déterminer si des éléments nous paraissent manquants dans cette synthèse des études et cela dans un délai d'un mois suivant le courrier de transmission.

Cette délibération sera prise au conseil municipal du 26 mars ; le dossier numérique de l'étude sera transmis avec le présent Procès-verbal.

- **Réunion de vote du budget le 26 mars**

- **Santé communale proposition AXA**

La société AXA propose de relancer une campagne d'information sur les modalités de souscription à un contrat communal de couverture santé pour les habitants de Dialan. Reprise d'une démarche déjà engagée en 2018 par la même société.

- Ce contrat est destiné aux habitants sans questionnaire de santé et sans limite d'âge. Les retraités, commerçants, agriculteurs ou personnels territoriaux peuvent être particulièrement concernés.

- A la couverture santé proposée précédemment une couverture dépendance est proposée par AXA.

- Les démarches de définition du type de contrat ne se font qu'à domicile et sur sollicitation des éventuels bénéficiaires ; les propositions sont toujours adaptées au cas particulier.

- Un tarif négocié jusqu'à -20% est proposé aux souscripteurs dans le cadre de ce contrat communal.

- L'engagement de la commune est d'une durée d'un an renouvelable et révocable à tout moment. Pour la mise en place une réunion publique et organisée et des imprimés de demande de rendez-vous sont mis à disposition en mairie.

Un suivi annuel des dossiers souscrits est proposé par AXA.

Concernant le dernier point plusieurs membres du CM font remarquer que le suivi des contrats signés en 2018 n'a absolument pas été assuré et ils constatent que des augmentations de tarifs ont été appliquées sans que le correspondant AXA qui avait fait signer les contrats initiaux accepte de se déplacer pour en expliquer les raisons. Pour répondre à cette préoccupation il conviendrait, si nous conventionnons de nouveau avec AXA, que l'ensemble des dossiers de la commune soit suivi par la même personne et que cette dernière assume les engagements de sa société.

Les prochaines séances sont fixées au : 26 mars à 20h à Jurques pour l'approbation du budget puis 9 avril à Mesnil.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h.